

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Égypte

Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		EGYPTE	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	1 001 450	549 190*
Population	Mhab – 2012 et évolution 2011/12	80,7 (+ 1,7%)	65,3 (+ 0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,662 (112 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	205 (38 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+ 2,2	+ 0
PIB / habitant	€ – 2012	2 534	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	14,5	2
Surface arable	Mha – 2011	2,9	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	3,7	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	0,1	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	- 17,2	- 45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations: 3 436	Exportations: 57 700
		Importations: 11 406	Importations: 45 800
		Solde: - 7 970	Solde: + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	E vers F: 38	F vers E: 392
		Variation 2012/13: + 28,9%	Variation 2012/13: - 28,8%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ Malgré une surface cultivable réduite, l'agriculture constitue un secteur clé de l'économie égyptienne, représentant 30% des emplois et 15% des exportations (hors produits pétroliers).

✚ Après deux décennies d'intervention forte de l'État sur les marchés agricoles, une politique agricole libérale a été mise en place. Ceci a permis au pays d'augmenter sa production et de devenir exportateur pour certains produits (fruits et légumes, coton, riz, fleurs coupées), en particulier vers l'Union européenne, grâce aux préférences tarifaires fixées dans l'accord d'association.

✚ Piliers du contrat social égyptien, des subventions à la fabrication du pain baladi et des cartes de rationnement alimentaire (3,3 Md€) limitent les effets d'une pauvreté grandissante dans le pays (25% de la population). Des réflexions sont entamées pour réformer en profondeur ce système (recentrage sur les populations les plus vulnérables) et développer les infrastructures de stockage aujourd'hui insuffisantes.

✚ Pour assurer la sécurité alimentaire de sa population en croissance rapide, l'Égypte demeure structurellement dépendante d'approvisionnements en produits de base sur le marché mondial, en particulier de blé.

✚ L'Égypte est un acheteur important de blé français, ce commerce représentant près des trois quarts, en valeur, des exportations françaises de produits agroalimentaires vers ce pays. Cependant, ces ventes de près d'une moyenne 1 Mt/an, sont irrégulières du fait d'une forte concurrence avec les blés de la Mer Noire.

✚ La coopération agricole bilatérale se développe dans le cadre d'une collaboration institutionnelle centrée sur la politique agricole et de sécurité alimentaire qui mobilise notamment les moyens mis en place par l'UE (accord d'association) et le G8 (suites du printemps arabe).

Production agricole

L'agriculture est un secteur clé de l'économie égyptienne contribuant à un sixième du PIB et employant 30% de la population active. En raison des ressources limitées en eau douce et en terres arables de ce pays désertique, la surface agricole utile est de 3,6 Mha, soit 4% du territoire, et plus de 95% des cultures sont irriguées. 30% de ces surfaces provient de la mise en valeur du désert bordant la vallée et le Delta du Nil. L'objectif du gouvernement est d'atteindre une surface agricole utile de 4,2 Mha en 2017 grâce à la bonification de terres supplémentaires dans le Nord-Sinai, à East Oweinat et à Toshka.

Le secteur agricole est dominé par la culture des céréales en Moyenne et Haute Égypte. La principale est le **blé, planté en hiver sur plus du tiers des surfaces cultivées**. Les achats subventionnés de la *General Authority For Supply Commodities* (GASC), à un montant très supérieur au cours mondial annoncé en début de campagne¹, ont entraîné une extension des surfaces passées de 1,2 Mha en 2010 à 1,43 Mha en 2013 (record) et **1,37 Mha en 2014** pour une récolte officiellement estimée en 2014 à **9 Mt²** contre 9,2 Mt en 2013.

La production de maïs, estimée à 7,2 Mt en 2013, pour une sole de 825 000 ha, est surtout utilisée pour l'alimentation animale, le maïs destiné à la consommation humaine restant encore essentiellement importé.

Le **riz**, principale culture d'été, occupait 460 000 ha en 2010 pour une production totale de plus de 4,3 Mt dont 0,5 Mt ont été exportées. Interdites en 2011 par le gouvernement pour se protéger des tensions sur le marché mondial, les exportations sont à nouveau autorisées depuis octobre 2012 pour le riz blanc.

En 2010, la surface occupée par la culture du **coton** a augmenté de 30% pour atteindre 155 000 ha, faisant ainsi passer la production à 377 000 t, dont 300 000 t ont été exportées, le restant étant destiné, en complément des 50 000 t importées, à l'industrie textile égyptienne.

L'élevage est limité par la faiblesse des ressources végétales pour l'alimentation animale. Il est caractérisé par la prédominance de la production avicole. La production totale de volailles de chair a atteint 665 000 t en 2010 tandis que

la production d'œufs est estimée à 7,5 Md d'unités par an. Un effort d'organisation du secteur bovin a permis d'atteindre un objectif d'autosuffisance en produits laitiers (production de 5,7 M litres) et de réduire les importations de viande rouge (82% d'autosuffisance). Les autres types d'élevage (5,5 M ovins, 4,1 M caprins, 0,3 M camelins) demeurent peu structurés et peu productifs. L'Égypte a exporté pour 9 M€ d'animaux vivants en 2010.

La **pêche** a vu sa production atteindre 630 000 t en 2010 et **l'aquaculture** 670 000 t. Cependant, la consommation a également augmenté, ce qui laisse le secteur très déficitaire : les exportations pour 2010 s'élèvent à 20 000 t et les importations à 180 000 t.

La production est en hausse pour les **fruits et légumes** dans le cadre d'une politique d'augmentation des surfaces cultivées d'ici à 2017. Les productions de fruits (oranges, pastèques, raisins, dattes et bananes) et légumes (tomates essentiellement, pommes de terre, aubergines, oignons) ont atteint respectivement 9,7 Mt et 20,2 Mt en 2010. Les exportations s'élevaient cette année-là à 1,2 Mt (740 M€) de fruits et 0,8 Mt (490 M€) de légumes.

Les **industries agro-alimentaires** constituent un fort enjeu de développement avec 4 700 entreprises, dont de nombreuses PME, employant 250 000 salariés. Les exportations représentent 6,8% des exportations totales du pays, à destination d'abord du Moyen-Orient, puis de l'Europe, et une augmentation des échanges avec les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sud. Il s'agit d'un secteur prometteur avec le futur développement des systèmes de distribution et la croissance de la population. Ses principaux enjeux sont la commercialisation de produits de qualité, la mise aux normes internationales des moyens de production, le développement des services, le développement de l'exportation, l'industrie de l'emballage et la production sous licence de produits étrangers de marque. L'Égypte souhaite attirer les investissements directs étrangers dans ce secteur.

(1) Près de 300 €/t en 2013, soit 75 € de plus que sur le marché mondial
(2) Estimée à 7 Mt par les opérateurs locaux

Politique agricole

Malgré les résultats obtenus après la mise en place des réformes économiques et l'amélioration des ratios d'autosuffisance, l'Égypte doit encore affronter de nombreux enjeux liés à la **pauvreté** et à la **sécurité alimentaire**. Bien que son importance économique régionale soit reconnue, elle reste dans la catégorie des pays « à faible revenu et à déficit vivrier », ce qui s'explique pour l'essentiel par la **très forte croissance de sa population**. Sa forte dépendance vis-à-vis des **importations**, notamment pour les principales denrées de base, reste un grave sujet de préoccupation pour le gouvernement égyptien, qui cherche d'une part à assurer une certaine autosuffisance pour ses produits de base et, d'autre part, à augmenter son potentiel d'exportation.

Au cours des années 1960 et 1970, le secteur agricole en Égypte a été fortement orienté et contrôlé par l'**État** dans le cadre d'un fort **interventionnisme** gouvernemental. Le secteur agricole a été libéralisé à partir des années 1980 dans le cadre d'une stratégie de développement agricole qui s'est poursuivie au cours de la décennie suivante. Ce programme et cette stratégie ont eu pour résultat concret la **privatisation** totale du secteur agricole avec une multiplication des petites exploitations. Dans ce cadre, l'intervention du ministère de l'agriculture et du gouvernement s'est limitée aux domaines de la recherche agronomique, de la vulgarisation, de l'assistance technique, des études économiques et à quelques initiatives de planification, les agriculteurs ayant désormais toute liberté de cultiver et de vendre ce qu'ils veulent.

Dans le même temps, la politique agricole égyptienne est passée d'une stratégie d'autosuffisance (économie fermée afin que le pays produise ce qu'il consomme) à une économie de **sécurité alimentaire au sens large** visant à augmenter les volumes de production et d'exportation des produits pour lesquels le pays est compétitif, et en même temps d'importer les autres produits pour lesquels l'Égypte a moins d'avantages comparatifs. Pour autant, cette

L'ouverture des marchés à la mondialisation est relative et certaines barrières sanitaires et tarifaires demeurent.

Les agriculteurs égyptiens ont largement répondu à ce programme de réformes économiques et de libéralisation, au transfert de technologies, au développement agricole et aux incitations par les prix. Mais si l'Égypte est maintenant autosuffisante en riz (115 %), orge (100 %), sucre (100 %), légumes (105 %), fruits (115 %), produits laitiers (115 %), œufs (100 %) ainsi qu'en coton, plantes médicinales et aromatiques et en fleurs coupées dont elle peut même exporter certains excédents (agrumes, pommes de terre,

coton...), elle dépend largement des importations pour satisfaire sa consommation en blé (45 % d'autosuffisance³), en légumineuses (45 %) et en huiles (35 %) qui entrent dans la ration de base des égyptiens les plus vulnérables et sont donc au cœur des enjeux de sécurité alimentaire⁴, mais également en viande de volailles (95 %), viande rouge (80 %) et maïs fourrager (55 %).

Au total, 2 Mha ont été distribués au cours des vingt dernières années et le rendement des cultures stratégiques a augmenté. **Malgré l'augmentation de la population, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de l'Égypte s'est améliorée**, ainsi que le revenu net des exploitants agricoles.

Le ministère de l'agriculture et de la bonification des terres a présenté un plan d'action couvrant la période 2010-2017. Cette nouvelle phase de la politique agricole égyptienne vise à **augmenter de 1,3 Mha les surfaces cultivées** d'ici 2017, ainsi qu'à améliorer l'**approvisionnement des populations**, en particulier en protéines. Le plan comprend **neuf programmes de développement**, traitant notamment les besoins en ressources humaines du secteur agricole, le développement durable et la gestion des ressources naturelles (en particulier la terre et l'eau), l'amélioration de la production pour répondre aux besoins de la sécurité alimentaire, et l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales. Plus de 100 Md LE (environ 10,3 Md€) sur sept ans devaient être partagés entre le secteur privé (54 %) et l'État (46 %).

La stratégie pour 2030, basée sur la stratégie pour 2017, a pour principaux objectifs :

- l'amélioration des moyens de subsistance (rendement social) ;
- le développement des systèmes de formation et de recherche dans le domaine agricole et du transfert des technologies agricoles pour le développement ;
- l'achèvement des réformes institutionnelles du secteur agricole ;
- l'amélioration de l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles sur les marchés national et internationaux ;
- **l'accroissement de la capacité du secteur agricole à mettre en place un développement durable** ;
- **l'ajout d'une valeur ajoutée à la production agricole grâce à la transformation** ;
- la création d'un environnement plus propice à l'investissement dans l'agriculture, créant ainsi plus d'emplois dans ce secteur.

Pour compléter le processus de réforme et pour aider à intégrer l'agriculture égyptienne dans l'économie mondiale, le pays a signé **plusieurs accords de partenariat, dont l'accord d'association avec l'UE en juin 2004** et ses amendements en 2009 (libéralisation du commerce des produits agricoles). Depuis, les exportations vers l'UE ont doublé.

(3) à comparer aux 25 % du début des années 1980 pour une population comptant 25 Mhab en moins. Ce taux pour le blé a augmenté grâce à l'accroissement des surfaces cultivées et des rendements à l'hectare permis notamment par la diffusion de semences améliorées

(4) 25 % de la population (21 M de personnes) vit en dessous du seuil de pauvreté et 17 % (14 M) en état d'insécurité alimentaire

La période d'instabilité institutionnelle post-révolutionnaire a sensiblement dégradé l'environnement macroéconomique du pays (ralentissement économique, inflation élevée, dépréciation de la monnaie, réduction de 50 % des réserves en devises) et retardé la mise en œuvre du programme de la stratégie 2017 qui n'a cependant pas été abandonnée.

La forte dépendance aux importations de céréales⁵ constitue une faiblesse structurelle du dispositif de sécurité alimentaire égyptien, notamment lorsque les réserves en devises deviennent insuffisantes comme ce fut le cas lors de la crise financière survenue en février 2013.

À moyen terme, le gouvernement réfléchit à :

- **une réforme du système de subventions alimentaires** afin d'en réduire le coût⁶, cibler l'aide vers les populations vulnérables⁷ et limiter la corruption. Une expérience est actuellement en cours dans un gouvernorat pilote ;
- **un développement des infrastructures de stockage du blé** (et d'autres produits agricoles) pour réduire les pertes qui peuvent atteindre 20% et passer d'une capacité actuelle de 1,5 Mt à 6 Mt à terme. Dans ce cadre, le projet financé par les Émirats arabes Unis de construction de 25 silos de 60 000 t vient d'être attribué au conglomérat AOI (*Arab Organisation for Industrialisation*) appartenant à l'armée, qui pourra sous-traiter sans appels d'offres la construction des silos (capacité totale de 1,5 Mt). Des discussions avec la France sont également en cours pour aider l'Égypte à améliorer, dans un premier gouvernorat pilote, la logistique de collecte et de stockage de la récolte de blé égyptien.

Échanges commerciaux

Sur le plan global, le déficit structurel des échanges agroalimentaires de l'Égypte s'élevait à 6,4 Md€ (+7% sur un an) au cours de l'année fiscale 2011/12. Le ralentissement des importations, entraîné par la suspension des achats du GASC de février à juillet 2013, a sensiblement réduit ce déficit commercial en 2012/13.

Les importations égyptiennes ont atteint 7,4 Md€ en 2011/12 (+4% sur un an). La dépendance alimentaire de l'Égypte est en effet forte pour les **céréales** (1,6 Md€ pour le blé, 1 Md€ pour le maïs fourrager et 74 M€ pour le riz), huiles et graisses (1,3 Md€), viandes (640 M€), sucre (635 M€), produits laitiers (464 M€), oléagineux (427 M€), tabac (383 M€) et poisson (276 M€).

Les exportations égyptiennes ont sensiblement diminué en 2011/12 à 880 M€ (-13%). Les principaux produits concernés étaient les **produits laitiers et les œufs** (143 M€), **les fruits** (136 M€), **le sucre** (99 M€), **le coton** (99 M€), **les huiles et graisses** (92 M€), **le tabac** (64 M€), **les oléagineux** (52 M€), **le riz** (23 M€) et **le poisson** (15 M€). Les principaux clients de l'Égypte sont situés dans les **pays voisins** du Moyen Orient (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis), d'Afrique (Soudan, Libye), et d'Europe (Italie).

Sur le plan bilatéral, le commerce bilatéral de produits agroalimentaires a dégagé en 2013 un **excédent commercial de 239 M€ (-33% sur un an) pour la France.**

Les **achats français** de produits égyptiens (essentiellement des fruits et des légumes) s'élevaient à **46 M€ (+21%).**

Les **ventes françaises** en Égypte ont atteint **285 M€ (-28% sur un an).** Elles étaient essentiellement constituées de blé (73% du total) vendu au GASC⁸ qui est un acheteur important mais irrégulier de blé français (420 000 t en 2013/14)⁹. Le blé français n'étant pas parfaitement adapté aux exigences égyptiennes, notamment en matière d'humidité, la France doit acquitter à l'acheteur public égyptien (GASC) le paiement de pénalités financières lui permettant de déroger à la norme. La suppression de cette dérogation conduirait de facto au gel de ce commerce bilatéral. Les principales autres exportations en Égypte sont constituées de **produits laitiers** (28 M€ en 2013, +34%) et de **légumes** (18 M€ en 2013, +32%). L'Égypte est également un important importateur de plants de pomme de terre français (20% des exports français en tonnage) selon des exigences phytosanitaires pouvant faire chaque année l'objet d'ajustements par les autorités égyptiennes, susceptibles de complexifier voire de bloquer l'exportation.

Les principales entreprises agro-alimentaires françaises présentes en Égypte sont :

- **Lactalis** en joint-venture avec la société *Best Cheese Co for Dairy Products*: 2 usines produisant du fromage fondu (*Teama / Président*) et ouverture d'un bureau régional de représentation.
- **Bel**: filiale locale, production de Vache qui rit et commercialisation de *Kiri*.
- **Danone**: une usine pour de la fabrication de biscuits et une laiterie (adossée à une ferme de 2 500 vaches laitières).
- **Bongrain**: partenariat avec le Groupe Rachid Mashreq pour la fabrication de fromage fondu (*Milkana*).

La France figure aux tout premiers rangs des investisseurs étrangers: selon la dernière enquête INSEE, la présence française se décline en une centaine d'entreprises filiales, employant près de 30 000 personnes, aux côtés également de quelques PME et d'entrepreneurs individuels. Selon la Banque de France, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) nets français en Égypte sont positifs en 2011 (+95 M€) et en 2012 (+183 M€). L'Égypte se place ainsi parmi les premières destinations de flux d'IDE français dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord sur l'année 2012, après l'Algérie, le Maroc, le Qatar et l'Arabie saoudite. Le volume d'investissement français, qui atteint 4,3 Md€ en 2012 (+3,2% par rapport à 2011), place l'Égypte en 3^e position derrière le Maroc (8,3 Md€) et la Turquie (5,2 Md€).

(5) au minimum 225 000 t de blé importé par mois, à mélanger à 525 000 t de blé local, est nécessaire pour fabriquer le pain baladi

(6) Actuellement 3,3 Md€ dont les 2/3 pour le pain baladi et le restant pour les cartes de rationnement touchant 80% des ménages égyptiens

(7) Un système de cartes est actuellement testé à Port Saïd (gamme plus large de produits subventionnés, limitation des quantités de pain).

(8) Premier acheteur mondial de blé

(9) 720 000 t en 2012/13, 440 000 t en 2011/12 et 2,4 M t en 2010/11 (record)

Accords internationaux

L'Égypte est située au centre d'un **vaste réseau d'accords de libre-échange**, avec ses partenaires arabes, africains et européens.

S'agissant de ses voisins arabes, l'Égypte est en effet membre de la **Zone Arabe de Libre Echange**, qui s'est constituée en zone de libre-échange depuis le 1^{er} janvier 2005. L'Égypte est en outre signataire d'accords bilatéraux de libre-échange avec de nombreux pays de la région (Tunisie, Liban, Jordanie, signés en 1998; Irak depuis 2001), ainsi que de l'accord d'Agadir (février 2004), accord de libre-échange rassemblant la Jordanie, la Tunisie et le Maroc.

Par ailleurs, l'Égypte fait partie, depuis son origine en 1994, du Marché commun de l'Est et du Sud de l'Afrique (COMESA). Sur les 21 pays membres du COMESA, 10 ont constitué une zone de libre-échange, dont l'Égypte.

L'**accord d'association entre l'Union européenne et l'Égypte** est entré en vigueur le 1^{er} juin 2004. Il prévoit notamment l'établissement d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et l'Égypte, comprenant des concessions plus favorables sur les produits agricoles et la suppression des droits sur les produits industriels, dans un délai de douze à quinze ans après l'entrée en vigueur de l'accord. En juillet 2008, les négociateurs sont parvenus à un **accord préliminaire** visant à poursuivre la **libéralisation des échanges de produits agricoles frais et transformés et de produits de la pêche**, cet accord devant servir de base à un futur accord, sous réserve de l'achèvement des procédures internes de chacune des deux parties. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010. Il prévoit que l'Égypte donne un **accès libre et immédiat pour la plus grande partie des produits agricoles** et de la pêche: en sus du tabac, de la viande de porc et des vins et spiritueux, l'Égypte n'a conservé que quelques produits sensibles qui ne sont pas soumis à libéralisation complète (produits sucrés, pâtes, chocolat et pâtisserie). En contrepartie, la libéralisation de l'UE porte sur 67% de ses importations agricoles, avec le maintien du système des prix d'entrée pour certains fruits et légumes et de la protection tarifaire pour certains produits sensibles.

L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) pour 2011-2013 prévoyait 449 M€, sur lesquels 292 M€ ont déjà été engagés. Un paquet d'aide exceptionnel de 800 M€ a été promis fin 2012 (250 M€ de dons SPRING et NIF et 550 M€ de prêt d'assistance macro-financière conditionnée à un prêt FMI). Un programme spécial de transition est en préparation pour 2014. L'agriculture et le développement rural, font partie des secteurs prioritaires.

Le sommet du **G8** de Deauville, le 27 mai 2011, a également annoncé **29 Md€** d'aide en faveur du printemps arabe, sous forme de prêts au développement ou d'aides bilatérales, avec une mention particulière pour la Tunisie et l'Égypte, premiers pays à s'être engagés dans la transition démocratique.

Les Banques multilatérales de développement s'étaient engagées à mobiliser plus de 15 Md€ au profit de l'Égypte et de la Tunisie d'ici 2013. L'Égypte a reçu 5,7 Md€ de prêts de la BEI dont 4 Md€ depuis 2000. L'encours actuel est de 2,1 Md€ dont 900 M€ à décaisser. Le conseil d'administration de la BERD n'a pas validé pour l'instant le statut de pays d'opération de l'Égypte. Néanmoins il agit en Égypte via le fond SEMED (fond exceptionnel pour les pays arabes en transition).

Sur le plan bilatéral, les pays arabes ont massivement soutenu l'Égypte: sous la présidence Morsi, de juin 2012 à juillet 2013, le Qatar (5,9 Md€) et dans une moindre mesure la Lybie (1,5 Md€) ont été les principaux soutiens financiers de l'Égypte. Sa déposition a rebattu les cartes avec près de 15,5 Md€ d'annonces cumulées depuis juillet 2013 d'aides du Koweït (5 Md€), de l'Arabie saoudite (9 Md€) et des Émirats arabes unis (7 Md€), dont 12,5 Md€ environ auront été effectivement décaissés fin juin 2014. L'action de la France est passée par deux canaux: celui des institutions européennes et celui de l'Agence française de développement à travers laquelle 650 M€ de promesses d'engagement ont été faites sur 2011-2013 ciblées sur la reprise économique et la création des conditions d'une croissance plus équitable, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

L'Égypte est un membre influent de l'**Organisation mondiale du commerce** depuis sa création en 1995. Elle fait partie du **groupe Africain**, groupe essentiellement géographique qui n'a pas de position générale commune sur les négociations OMC, si ce n'est la promotion des intérêts des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés. L'Égypte **affiche** par ailleurs régulièrement **des positions libérales dans les négociations touchant à l'ouverture des pays développés**. Cette ouverture constitue le véritable intérêt offensif de l'Égypte, notamment pour les fruits et légumes.

Par ailleurs, comme de nombreux pays émergents, l'Égypte **maintient**, malgré une politique affichée d'ouverture des marchés, **de nombreuses restrictions tarifaires et non tarifaires**. Ainsi, l'embargo sur les viandes bovines de l'Union européenne est partiellement maintenu en raison de l'ESB.

L'Égypte est également un PEDINPA (pays en développement importateur net de produits alimentaires). Ces pays avaient été identifiés lors des accords de Marrakech comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles. À ce titre, **les PEDINPA doivent faire l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance technique et financière notamment**.

Concernant les subventions à l'exportation, l'Égypte soutient la position américaine sur l'aide alimentaire, étant l'un des principaux bénéficiaires de cette aide. Sur ce sujet, l'Égypte est un allié précieux des États-Unis.

L'Égypte a été très active dans le processus **d'Union pour la Méditerranée**, dont elle a assuré pour les pays du Sud la co-présidence avec la France jusqu'en juin 2012.

Enfin, l'Égypte fait partie des pays constitutifs du système AMIS d'information sur les marchés agricoles. Elle participe également activement aux travaux du Centre international de hautes études agricoles méditerranéennes (CIHEAM), et notamment à la mise en place en cours du réseau d'information sur les marchés agricoles méditerranéens Med-AMIN, déclinaison d'AMIS en Méditerranée. Le Président en exercice du CIHEAM, M. El Betagy est devenu ministre égyptien de l'agriculture et de la bonification des terres en juin 2014.

Relations bilatérales

La coopération franco-égyptienne dans le secteur agricole a longtemps essentiellement reposé sur le financement du fonds de contrepartie de l'aide alimentaire française doté de 50 M€. Depuis 1983, ce fonds a financé une centaine de projets identifiés et suivis par le bureau de liaison agricole franco-égyptien (BLAFE) et portant sur des sujets extrêmement variés : élevage, productions végétales, analyse et transformation des produits agricoles, protection des cultures, biotechnologies, machinisme agricole, systèmes d'information, standardisation/certification des produits, promotion des PME, recherche, etc.

Cette relation, fondée sur une amitié historique entre la France et l'Égypte, s'est progressivement réorientée vers des actions de **coopération directe entre le ministère de l'agriculture égyptien et les institutions françaises suivantes** :

- **ministère de l'agriculture (MAAF)** au travers notamment des outils financiers européens mis en œuvre dans le cadre de la politique de voisinage (cf. accord d'association) et renforcés dans le cadre du printemps arabe (cf. déclaration du sommet du G8 du 27 mai 2011). La France a ainsi participé de **2010 à 2011** avec les Pays-Bas à un **jumelage communautaire** dans le domaine **vétérinaire** et conduit **depuis 2013**, avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, un nouveau **jumelage** dans le domaine **phytosanitaire**. Un **jumelage** consacré au **renforcement des capacités du Centre de recherche agricole** conduit par la France avec les Pays-Bas et l'Italie sera également mis en œuvre dès la fin 2014. Des discussions sont en cours pour le financements d'études et de prêts aidés dans le domaine du stockage de céréales ;
- **Agence Française de Développement** : l'AFD a ouvert son agence du Caire en 2007 (Proparco en 2010) et prévoyait un montant d'engagements de plus de 150 M€/an sur 3 ans. Avec une douzaine de projets en cours, le total des autorisations de financements de l'AFD en Égypte s'élève aujourd'hui à près de 700 M€, dont 61 M€ pour le secteur agricole concernant : (i) le programme SASME de renforcement de l'accès à des services financiers pour les exploitations agricoles, les PME et les TPE de transformations (aquaculture marine et lait) ; (ii) un projet de modernisation de l'irrigation à la parcelle dans le delta du Nil ; (iii) un partenariat PROPARGO avec WADI Holding, société de production et de transformation de produits agro-alimentaires.

Sources : Banque mondiale, PNUD, FAO, UbiFrance, CIHEAM, Douanes françaises, INSEE, AOAD, Banque centrale égyptienne, Ambassade de France en Égypte.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP